



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

IRCANTEC

Question écrite n° 66904

Texte de la question

M Leonce Deprez demande a M le ministre des affaires sociales et de l'integration de lui preciser le perspectives des propositions qu'il envisage de faire au conseil d'administration de l'IRCANTEC, tendant a modifier la composition de la parite des employeurs dans le sens d'un accroissement de la representation des collectivites locales, comme il l'indiquait devant le Senat le 30 juin 1992 et le confirmait le 28 septembre 1992 (JO, Assemblée nationale, p 4475).

Texte de la réponse

Reponse. - Des hypotheses de reforme de la composition de la parite des employeurs au sein du conseil d'administration de l'IRCANTEC font l'objet d'une etude en commun des quatre ministeres competents, a savoir ceux charges de la securite sociale, du budget, de la fonction publique et de l'interieur. Elles vont donc dans le sens d'une meilleure representation des differentes categories d'employeurs publics, dont les collectivites locales. Toutefois, les difficultes inherentes a la redefinition des composantes d'une telle instance ne permettent pas encore de preciser les propositions du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Deprez L•once](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66904

Rubrique : Retraites complementaires

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 février 1993, page 449